



Tout ce qu'il faut connaître sur le déploiement de la Fibre Optique :

La Fibre Optique se déploie depuis déjà quelques mois sur Savonnières-devant-Bar et sur Longeville-en-Barrois. **Cette opération devrait être totalement finalisée pour ces deux communes, à l'horizon 2020.** (Tous les logements des ménages qui le souhaitent seront « fibrés »)

Le raccordement s'effectue par quartier et la Fibre est déployée vers les habitations, via les équipements existants, aériens ou souterrains.

Cette opération s'effectue sur l'égide de la société ORANGE qui est propriétaire des réseaux de télécommunications sur l'ensemble du territoire national. **Cela ne signifie pas pour autant que les autres opérateurs sont exclus et que vous ne pourrez pas bénéficier de l'apport de la fibre optique à votre domicile.**

Cependant, vous devez préalablement prendre contact avec celui-ci pour savoir s'il a passé une convention « Fibre Optique » avec ORANGE.

A ce jour, seul FREE a passé une convention avec ORANGE. Bouygues a fait part de son intention, mais aucune date n'a encore été déterminée quant à la signature de cette convention.

Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous indiquons la marche à suivre :

1°) Votre logement est-il « éligible » à la Fibre Optique ?

Pour le savoir, vous devez vous connecter sur le site : reseau.orange.fr/couverture-fibre

S'il est éligible, **il vous faut remplir le formulaire de la prise d'intérêt pour la Fibre** en renseignant la fiche de renseignements correspondante.

2°) Quand mon logement sera-t-il « raccordable » ?

Lorsque votre logement devient « raccordable », ORANGE vous envoie, via votre messagerie internet, la confirmation de l'arrivée de la Fibre Optique chez vous.

3°) Comment être « raccordable » ?

Dès ce moment, **vous devez contacter votre opérateur pour solliciter le raccordement.**

(3900 pour les clients ORANGE)

La durée entre le moment où votre logement est « éligible » puis, « raccordable » et enfin, « raccordable », est variable. Elle peut varier en fonction du calendrier d'intervention des entreprises sous-traitantes ou de certaines contraintes techniques. (Fourreaux défectueux, accessibilité, etc.)

4°) Mon actuelle « Box » est-elle compatible avec la Fibre Optique ?

Non, les « Box » actuelles sont uniquement conciliables avec l'ADSL. L'arrivée de la Fibre Optique nécessite donc leur remplacement par de nouvelles « Box » compatibles. **Ce nouvel équipement ne remet pas en cause vos contrats existants.** Seul le coût de location de la nouvelle « Box » vous sera éventuellement facturé, selon les conditions applicables par les différents opérateurs du marché.



Rappel du contexte :

La Communauté d'Agglomération a pris la compétence Aménagement Numérique du Territoire en date du 1er janvier 2014. **La volonté est de donner un accès Internet à Très Haut Débit à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération d'ici 2024.** Il a été choisi de retenir la fibre optique comme support car c'est le plus performant et le plus pérenne.

Une partie de la Communauté d'Agglomération sera fibrée par un opérateur privé (Orange) sans coût pour la Communauté d'Agglomération : il s'agit de la zone AMII (Appel à manifestations d'intentions d'investissement), définie par l'Etat en 2011, et correspondant à l'ancienne Communauté de Communes de Bar-le-Duc.

Savonnières-devant-Bar dépend de la zone AMII.

Quel est le calendrier prévisionnel de déploiement ?

Sur Bar-le-Duc, le premier lot (Cote Sainte-Catherine et Petit-Juré) est pratiquement achevé mais il reste quelques habitations à connecter. Le lot 2 (Marbot) est en cours de déploiement, et commercialisé au fur et à mesure de l'avancée de la pose de la fibre depuis mars 2017. Le lot 3 (Centre-ville sud) est aussi en cours de déploiement et ouvert commercialement. Le quartier de la Fédération devrait être ouvert fin 2018 et le restant de Bar-le-Duc est prévu pour fin 2019.

La commune de Combles-en-Barrois est commercialisée en quasi-totalité.

La commune de Naives-Rosières a rencontré plusieurs soucis techniques qui ont retardé le déploiement. Une partie de son territoire est ouvert commercialement, et les équipes techniques travaillent à la finalisation du déploiement de cette commune, que l'on espère pour fin 2018.

Les premiers habitants de Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois ont la fibre depuis octobre 2017 et, tous les foyers qui en feront la demande auprès de leur opérateur, seront normalement raccordés d'ici fin 2020.

L'opérateur ORANGE, qui porte cette opération, met à l'étude dès maintenant les communes de Behonne, Fains-Veel et Resson. Les 2 premières communes précitées devraient voir leurs premiers abonnés fin 2018, sauf contrainte technique.

La dernière tranche de déploiement portera sur les communes de Trémont-sur-Saulx, Val d'Ornain, Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne.

Quelles sont les contraintes techniques liées à ce déploiement ?

En ce qui concerne l'avancée de ce déploiement, il y a effectivement eu des soucis techniques concernant les foyers alimentés en aérien, dont les réseaux sont « portés » par des pylônes qui sont la propriété d'ENEDIS.

Dans certains cas, des calculs de charge sont nécessaires afin de vérifier que les installations existantes supporteront le réseau « Fibre ».

Combien va me coûter le raccordement de la fibre optique ?

Conformément à la convention qui a été signée en 2015 entre la communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse et la société ORANGE, l'investissement sera totalement pris en charge par l'opérateur.

Il n'en coûtera donc rien à l'usager.

Où en sommes-nous sur la commune ?

44 foyers ont été rendus raccordables au 2^{ème} trimestre 2018.

40 devraient suivre au 3^{ème} trimestre en enfin, 60 au dernier trimestre.

(Source ORANGE au 25 juin 2018)

Que faire en cas de difficulté ?

En cas de difficulté particulière (exemple : votre adresse ne semble pas connue par Orange), vous pouvez contacter votre mairie, qui centralisera et fera remonter les informations à la Communauté d'Agglomération et à Orange pour analyse du problème.